

[SALAIRES : à présent imposer la suite]



Vendredi 15 Avril 2011

Comme vous l'avez constaté en recevant votre feuille de paye de mars, une fois encore la délégation des employeurs n'a retenu dans « Négociation Annuelle Obligatoire » que son caractère « Obligatoire ». Conséquence: aucune « Négociation » ! Ceci ne peut plus durer. Et pour que ça change, le soutien et l'implication de chaque collègue sont essentiels.

Nouveaux dirigeants : mêmes pratiques

La création de BPCE, a entraîné un renouvellement des dirigeants du Groupe qui nous ont tenu de grands discours comme « devenir un employeur de référence d'ici 2013 », par exemple. Constat : les propositions salariales des nouveaux dirigeants de la nouvelle BPCE sont tout aussi inacceptables que l'étaient celles des ex-dirigeants de l'ex-CNCE.

Et cette année les employeurs, outre ne pas maintenir notre pouvoir d'achat, ont décidé de ne pas revaloriser les minima salariaux.

Motif invoqué : les contentieux salariaux.

Faire payer à chaque collègue les erreurs des dirigeants.

Les dirigeants des Caisses d'Épargne ont été condamnés à régulariser la situation de collègues qu'ils ont lésés entre 1985 et 2002 (primes familiales, enfants à charge, proratisation de ces primes pour les temps partiels).

A présent, ils veulent « se refaire » sur les augmentations de salaire, sur la base de calcul des heures supplémentaires et de la part variable, etc.

Et pour continuer dans cette posture, qui va à présent au delà de la politique salariale, ils prennent le prétexte de nouvelles actions judiciaires auxquelles poussent certaines organisations syndicales (obtenir un « 13ème mois bis », notamment).

« Devenir employeur de référence » : engagement pris par Jean-Luc Vergne dans le cadre du projet stratégique Groupe BPCE 2009 -2013. Il serait grand temps de commencer ! Mais il vrai que le DRH Groupe a encore deux ans devant lui pour atteindre son objectif. Pendant ce temps, nos collègues, à bout de souffle, doivent atteindre, voire dépasser, leurs objectifs au quotidien

Un DRH Groupe qui ne prend pas ses responsabilités.

Le nouveau DRH Groupe est arrivé en 2009.

Et depuis ? Les négociations de Branche piétinent ... Et il entonne à présent lui aussi le refrain des « nouveaux contentieux juridiques », y compris pour refuser d'entendre les ultimes propositions de la CFDT, notamment, propositions qui rendaient possible un accord salarial.

La CFDT qui prend ses responsabilités.

La CFDT refuse de s'enfermer dans de nouvelles démarches judiciaires (sauf s'il est avéré que les collègues ont été lésés, comme pour les primes familiales, leur proratisation, par exemple) et agit pour les collègues entrés avant 2002 comme pour ceux recrutés depuis.

Ces derniers représentent à présent plus du tiers de l'effectif et ne sont pas concerné(e)s par le résultat des nouveaux contentieux juridiques « imaginés » par certains.

La CFDT revendique, entre autres :

- ✓ le maintien du pouvoir d'achat,
- ✓ la révision de la structure de rémunération, notamment : prise en compte des seuls éléments de rémunération versés mensuellement lors de la comparaison avec la rémunération minimale (RAM).
- ✓ la mise en place de règles permettant à chaque collègue de faire reconnaître la progression de ses compétences et en conséquence une évolution dans son emploi, y compris en terme salarial,
- ✓ la modification du calcul des cotisations à la mutuelle.

L'attitude des DRH qui prennent le prétexte de nouveaux contentieux pour pénaliser tous les collègues est inadmissible ! Si ces DRH continuent de refuser la négociation, nous devrons, toutes et tous, agir pour les faire changer d'attitude.

Site internet : www.cfdt-ecureuil.com
Courriel : secretariat@cfdt-ecureuil.com



Le secrétariat national CFDT : Claude Bertrand, Claude Bujoli, Robert Eon, Jean-Pierre Janaudy, Jean-Michel Joly, Fabienne Labeille, Frantz Maillot, François Poupard, Alain Zaglaniczny.